



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION 03/2016

**Préavis 25/2014 – café-restaurant de l’Hôtel du Monde à
Grandvaux – déplacement et transformation de la cuisine,
rafraîchissement des wc et de la cage d’escalier**

Dépassement du crédit d’investissement alloué



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le 5 décembre 2014, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis 25/2014 allouant un crédit d'investissement à la Municipalité de CHF 436'000.- pour la réalisation des travaux de déplacement et de réfection de la cuisine du café-restaurant, dénommé depuis sa réouverture « Tout un Monde », ainsi que le rafraîchissement des wc et de la cage d'escalier.

Le coût total des travaux à ce jour affiche un dépassement de CHF 40'899.80, sauf erreur et/ou omission, dû aux éléments suivants :

- malgré les sondages réalisés pour l'élaboration du préavis, il s'est avéré impossible de conserver le plancher/chape de la nouvelle cuisine entraînant des travaux non prévus de démolition/évacuation et reconstruction ;
- de même, les systèmes d'évacuation des eaux usées et de ventilation, prévu initialement conservés, ont dû être entièrement modifiés, soit par la réfection complète de la colonne jusqu'au raccordement au collecteur et le remplacement du ventilateur, des pompes du chauffage, etc. ;
- des travaux complémentaires du poste « électricité » ont été effectués pour mettre aux normes l'installation électrique de l'établissement ;
- le coût total des portes automatiques a été sous-estimé ; celles installées sont conformes aux normes incendies. La signalétique de la protection incendie a du également être refaite.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 février 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti